

ABONNEMENT.

Somme :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10
En s'abonnant :	
A SAUMUR,	
Chez tous les Libraires :	
A PARIS,	
Chez DONGREU et BULLIER,	
Place de la Bourse, 39;	
A EWIG,	
Rue Talbot, 16.	

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Mars 1877.

Après-demain, lundi de Pâques, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

Chronique générale.

Dans le monde radical, on attache une grande importance aux élections départementales qui vont avoir lieu au mois de juillet. Les députés radicaux se sont chargés eux-mêmes de préparer la campagne pendant les vacances parlementaires. Ils ont arrêté entre eux qu'un comité central sera formé à Paris, et se mettra en rapport avec les comités départementaux qui soutiendront les candidats d'extrême gauche. On paraît fonder de grandes espérances sur le succès de cette campagne, mais il pourrait avoir aussi de grandes illusions, car l'expérience a prouvé qu'en pareil cas les ordres électoraux venus de Paris sont rarement écoutés.

Dans les partis monarchistes, on vient d'attribuer tout à coup le voyage de M. Jules Simon en Italie à un but de négociations particulières avec le gouvernement de Victor-Emmanuel, et l'on ajoute que le départ subit du général Cialdini pour Rome n'aurait d'autre but que celui de préparer les voies auprès de son gouvernement.

Le Parlement étant en vacances, on pouvait par conséquent espérer un bon mois de calme, de tranquillité, pendant lequel la politique aurait fait place à des questions plus gaies et surtout plus amusantes. Erreur ! On avait oublié le conseil municipal de Paris qui, lui, ne prend pas de vacances,

et, comme il est composé de républicains à tous crins, on aurait dû penser qu'il ferait tout son possible, qu'il saisirait toutes les occasions, pour semer l'agitation et soulever des conflits.

Il ne faut pas se le dissimuler, le conseil municipal de Paris est presque une puissance. Ses membres radicaux se souviennent des traditions de la Convention, et, agissant avec un sans-gêne tout à fait révolutionnaire à l'égard des fonctionnaires, les voilà qui les citent à leur barre, afin de les interroger sur leur conduite.

C'est là ce qui vient d'arriver à M. le préfet de police, Félix Voisin. M. Asseline a cru devoir lui écrire pour lui dire qu'il eût à se rendre à la séance du conseil municipal, à l'effet de fournir des explications sur les faits et gestes de ses agents de police à l'issue d'une conférence républicaine qui a eu lieu dimanche dernier, et dont nous avons déjà parlé.

M. Félix Voisin, qui ne se croit pas tenu, et avec raison, de subir les despotiques volontés des radicaux du conseil municipal, a répondu par la lettre suivante :

« Monsieur le conseiller municipal,

« J'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez de vouloir bien assister aujourd'hui à la séance du conseil municipal, en ajoutant que vous désirez me poser une question sur la conduite de mes agents, à l'issue de la conférence du théâtre du Château-d'Eau. »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne crois pas avoir à répondre devant le conseil municipal à une question de cette nature. M. le ministre de l'intérieur peut seul me demander des explications à cet égard, et je les lui ai déjà données de la façon la plus complète. »

« Veuillez agréer, monsieur le conseiller municipal, l'assurance de ma parfaite considération. »

« Le préfet de police,
 F. VOISIN. »

Si les édiles parisiens n'étaient pas aussi radicaux, ils auraient compris que M. Félix

Voisin leur disait bien clairement qu'un conseil municipal, même parisien, n'a que des attributions purement administratives, et que toutes les fois qu'il s'occupe de politique, il se mêle de ce qui ne le regarde pas. Mais, au lieu de profiter de la leçon, ils ont regimbé, et une des plus fortes têtes de cette Convention minuscule, M. Ernest Lefèvre, a aussitôt déposé la proposition suivante :

« Les soussignés, membres du conseil municipal de Paris,

« Vu l'article 15 du paragraphe 3 de la loi du 5 mai 1855, demandent à M. le préfet de la Seine de convoquer le conseil municipal à l'effet spécial :

« 1^o De provoquer et de recevoir de M. le préfet de police les explications rendues nécessaires par la conduite qu'ont tenue ses agents à l'issue de la conférence faite le 25 mars, au théâtre du Château-d'Eau ;

« 2^o De prendre à la suite de ces explications telle délibération qu'il appartiendra. »

« Les soussignés croient n'avoir pas besoin d'insister sur la légitime importance qu'ils attachent à ce que cette convocation soit faite dans le plus bref délai. »

L'affaire en est là. Nous ignorons la réponse que M. le préfet de la Seine fera à la demande qui lui a été remise, mais nous nous figurons volontiers les objections qu'il pourra faire à la convocation réclamée. En tous cas, M. Jules Simon va être bientôt saisi de la question et ce n'est pas lui qui se trouve le moins embarrassé. Sa décision sera certainement attendue avec une vive curiosité.

Cette affaire a retenu M. Jules Simon à Paris. On sait qu'il devait partir mardi pour le Midi, mais il a ajourné son voyage de 48 heures.

M. le préfet de police a été reçu à l'hôtel de la place Beauveau, et s'est longuement entretenu avec le ministre de l'intérieur. On assure que la délibération du conseil municipal sera annulée et que la session extraordinaire de ce conseil dans le courant d'avril n'aura pas lieu.

Nous recommandons à nos lecteurs les extraits suivants d'une correspondance de Berlin, datée du 27 mars, à l'Union de Paris :

« Tous les esprits sont tournés vers la question d'Orient. Depuis plus d'un an on passe alternativement de l'enchantement d'une solution pacifique au désenchantement d'un conflit imminent. Le dernier enchantement a duré huit jours, ce qu'il dure dans un vaudeville. Nous autres Occidentaux, nous ne ressemblons pas mal à l'astrologue qui ne dirige ses regards que vers les lointaines régions du ciel et n'aperçoit point le précipice qui est à ses pieds, dans lequel il se laisse choir. N'y a-t-il pas, en effet, la question d'Orient qui devrait primer la question d'Occident, parce qu'elle met en péril tous nos intérêts, intérêts religieux, politiques, sociaux et matériels ? »

« Mais cette question d'Occident, il semble qu'elle n'existe pas, tant on la couvre, tant on ne veut pas la voir. Il est vrai qu'elle est bien plus complexe que celle d'Orient. Elle n'est pas seulement politique, elle est sociale. Et c'est pour cette raison, parce que cette question est éminemment sociale, que la diplomatie ne veut ou plutôt ne peut pas la voir. »

« Les ambassades et les légations qui entretiennent les relations internationales et doivent surtout instruire les gouvernements de la marche de l'esprit public ne remplissent qu'imparfaitement cette mission, parce qu'elles ne les instruisent pas du mouvement social. Et comment le feraient-elles, puisqu'elles ne le connaissent pas et sont incapables de le connaître ? Car, pour le connaître, il faudrait connaître la langue du peuple, descendre jusqu'à lui, se mêler même un peu à lui, et c'est ce qui n'est pas. Du côté des ambassades et légations françaises du moins, l'ignorance de la langue allemande, de la langue parlée, est générale ; et puis le peuple, ses mœurs qui se corrompent, ses souffrances qui augmentent d'une manière effrayante et le portent à la révolte, voilà qui est lettre close scellée de sept sceaux. »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ON DEMANDE UNE ORPHELINE.

(Suite.)

Catherine ne répondit pas ; elle avait épuisé toute son éloquence, et l'idée de son père ne lui inspirait que de la frayeur.

M^{lle} Loghouët se tut aussi et se replongea dans ses souvenirs.

Au bout d'un instant, un sanglot lui fit lever les yeux, elle regarda Catherine : Catherine pleurait.

— Vous pleurez votre mère, ma pauvre petite ? lui dit-elle en se penchant vers elle.

— Non... à présent ce n'est pas à elle que je pensais... excusez-moi, Madame...

Et elle tendait à M^{lle} Loghouët un petit nœud de ruban bleu qu'elle venait de trouver dans l'herbe.

— A qui pensiez-vous donc, mon enfant ? lui demanda vivement M^{lle} Loghouët en s'emparant du ruban.

— A la jolie petite demoiselle qui en avait de pareils dans ses beaux cheveux frisés...

— Vous l'avez vue ?

— Oui... une fois, elle est descendue de voiture devant la porte, et maman m'a tenue à la fenêtre pour me la faire voir.

— Et c'est pour elle que vous pleuriez, Catherine ?

— Oui, Madame... et... pour vous aussi... Oh ! pardonnez-moi ! reprit-elle vivement, effrayée de son audace.

Lui pardonner ! elle ne savait pas, la naïve Catherine, quel baume ses larmes de pitié versaient sur la blessure de l'aïeule, et combien sa tendre et timide compassion lui semblait douce et rafraîchissante auprès des consolations banales qu'elle entendait toute la journée. — Chère petite âme ! se dit la vieille dame ; elle a tant à pleurer sur elle-même, et elle pleure encore sur moi.

Elle prit la main de Catherine et la serra dans la sienne.

— C'est maintenant à moi de vous remercier, mon enfant ; vous m'avez fait du bien.

Catherine leva sur elle ses yeux étonnés ; elle se demandait quel bien elle pouvait faire à M^{lle} Loghouët, puisqu'elle ne pouvait pas lui rendre sa petite-fille.

Elle y pensait encore lorsque Nanette arriva et commença à exprimer à Madame, en belles phrases qu'elle avait préparées en route, la reconnaissance de Catherine qui, disait-elle, n'avait sûrement pas été capable de faire ses remerciements elle-même.

M^{lle} Loghouët l'interrompit :

— En voilà assez, Nanette ; nous nous entendons, l'enfant et moi, et elle a très-bien su me remercier : Ayez soin d'elle ; je la trouve bien pâle. Quand vous aurez fini votre ouvrage, il faudra que vous alliez prier M. Dorny de venir la voir.

M^{lle} Loghouët s'éloigna, et Nanette ne manqua pas de faire ressortir auprès de Catherine la bonté de sa maîtresse qui envoyait chercher le médecin pour elle.

— Et pourtant, ajouta-t-elle, cela lui fera certainement de la peine de revoir le docteur Dorny, qui a soigné la pauvre petite demoiselle et qui n'a pas pu l'empêcher de mourir. Faut-il qu'elle ait du courage, de ne pas craindre de renouveler son chagrin en le faisant venir !

IV. — MARGUERITE.

— Est-ce que M^{lle} Loghouët aurait déjà trouvé son orpheline, et cette orpheline serait-elle déjà malade ? se disait le docteur Dorny en marchant à grandes enjambées vers la maison où l'on réclamait de nouveau ses soins. Il allait vite, aussi vite que le lui permettaient les nombreux saluts qu'il recevait sur sa route et qu'il rendait en s'arrêtant le moins possible ; mais ce moins était encore beaucoup. Un coup de chapeau, un signe de tête, un sourire, ne prenaient pas beaucoup de temps, et cela suffisait pour les grandes person-

nes ; mais comment refuser une caresse aux enfants qui accouraient au devant de lui, leur bonnet à la main, en criant de leurs voix aiguës : Bonjour, monsieur Dorny ! ou qui, trop timides pour parler, se plantaient debout au milieu de la rue pour attirer son attention. Il les connaissait tous ; il les avait vus naître, il les avait vaccinés, soignés, sauvés bien souvent, et il ne pouvait se refuser le plaisir de donner à ces bonnes joues rondes une petite tape d'amitié, ou de mettre dans ces bouches qui lui souriaient quelque morceau de gomme ou de sucre d'orge, dont il avait toujours une provision.

Il finit pourtant par arriver chez M^{lle} Loghouët. Les maîtres de la maison étaient sortis, et ce fut Nanette qui lui expliqua de quoi il s'agissait, et qui le mena voir Catherine.

Il allait partir, après l'avoir longuement examinée et questionnée, lorsque M. et M^{lle} Loghouët rentrèrent.

Ils amenaient une très-jolie petite fille d'environ quatre ans, blonde et blanche, avec des yeux bleus, qui semblait toute triste et toute effrayée de se trouver avec des inconnus.

— Voilà une enfant que nous allons essayer de prendre, docteur, dit M. Loghouët au médecin. Nous avons de bons renseignements sur ce qu'étaient ses parents : bonnes mœurs, bonne santé. Ils sont morts dans une inondation. Sa tante, qui

Chronique militaire.

Le conseil d'Etat, par un avis longuement motivé, a décidé que les officiers de l'armée territoriale, admis à faire un stage volontaire dans un corps de troupe de l'armée active, avaient le droit, pendant la durée de ce stage, de prendre part aux votes qui ont lieu dans les communes, où ils sont inscrits comme électeurs.

Parmi les considérations qui précèdent l'avis, nous remarquons le suivant :

« Les militaires et assimilés de tous grades des armées en non activité (loi 1872) ont le droit de vote. »

En vertu du paragraphe n° 4 de l'article 47 de la loi du 27 juillet 1872 et en conformité de l'instruction du 28 avril 1873 qui en découle, sont dispensés du service actif les frères de militaires dans l'armée active.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps de troupe, composant les armées de terre et de mer, considérés comme présents sous les drapeaux lorsqu'ils se trouvent dans l'une des positions suivantes :

- A leur corps ou en mission,
- En congé de semestre,
- En congé de convalescence,
- En congé temporaire,
- En permission d'absence,
- En route pour rejoindre.

Il en résulte que les jeunes soldats de la classe 1876 qui ont des frères de la classe 1871 renvoyés en congé dans leurs foyers, en attendant leur passage dans la réserve, le 30 juin 1877, sont de droit dispensés du service actif. Les intéressés ou les maires devront donc se procurer un certificat de présence sous les drapeaux, qui leur sera délivré par le commandant de recrutement de la circonscription du militaire de la classe 1874.

Il est question au ministère de la guerre de choisir un type uniforme de chevaux pour les officiers supérieurs d'infanterie et de faire disparaître cette bigarrure des robes, des tailles et des races de chevaux que possèdent en ce moment les colonels, lieutenants-colonels et chefs de bataillon.

Ce sera là une décision assez difficile à mettre en pratique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loire est en décroissance, malgré la dépêche d'Orléans qui nous annonçait, il y a deux jours, un maximum de 4° 30 à Saumur pour la nuit prochaine. Aujourd'hui, à midi, le fleuve n'est plus qu'à 3° 45 au pont Cessart.

Voici la dernière dépêche du haut de la Loire :

« Orléans, 30 mars. — La crue de la Loire qui avait été annoncée n'a pas eu d'importance. Le maximum

porté vitrée ; mais la petite reconstruit sa voie dans le corridor, et on eut beaucoup de peine à l'empêcher d'aller la rejoindre.

M^{me} Loghouët secouait la tête et disait : « Je crois que je ne pourrai pas garder cette enfant là. »

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

TRouPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, sous la DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 2 avril 1877.

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE

ROSE MICHEL

OU LE CRIME DE SURESNE
Grand drame en 5 actes, du théâtre de l'Ambigu, par M. Ernest Blum.

Le spectacle sera terminé par :

LES SUITES D'UN PREMIER LIT,
un Boulet de 48, vaudeville en 1 acte.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.
S'adresser, pour la location, chez M^{me} Trépo, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

» Et pourtant c'est là qu'est le point noir de la question d'Occident. La Révolution a fait table rase dans toute l'Europe de l'ancienne organisation du travail, des institutions qui en étaient la base. Puis le libéralisme, légiférant sous le souffle des économistes libres-penseurs, a produit la concurrence illimitée que nous voyons et qu'on appelle ici le *Manchesterthum*. Au moyen de l'association des capitaux, la grande industrie a ruiné la petite industrie, qui avait encore conservé à l'égard de l'ouvrier quelque chose, sinon de paternel, du moins d'humain ; en sorte que le malheureux ouvrier est devenu l'esclave du capitaliste : il travaille pour des êtres qu'il ne connaît pas et à qui il est aussi parfaitement inconnu, et qui n'ont souci que de jouir et de s'enrichir de son labeur.

» Généralement l'ouvrier n'accepte point cette condition. En Allemagne, il l'accepte moins que partout ailleurs, et pour deux raisons principales. La première, c'est qu'en ce pays les doctrines socialistes y ont fait plus de progrès qu'en aucun autre, grâce au développement de la presse qui est la nourriture intellectuelle des classes ouvrières. La seconde raison tient à ce que les capitaux sont entre les mains des juifs qui sont, en général, âpres et durs. Apreté et dureté qui contrastent singulièrement avec le bienveillant intérêt qu'ils portent à leur coreligionnaire pauvre : celui-ci est tout de suite mis en état de trafic, d'agioter, et après quelque temps de trafic, d'agiotage ou d'usure, il devient négociant, banquier. Les grosses fortunes des descendants d'Heber ont pour principale cause les spéculations malsaines du *Gründerthum* ou des sociétés par actions. Dans les classes inférieures on est très au courant de tous les scandales, de ceux même qu'on étouffe et qui ne retiennent pas devant les tribunaux ; on est même persuadé que la fortune publique a été l'objet de spéculations inavouables. Demandez à un homme du peuple ce que sont devenus les milliardaires de la France. Il répondra, sans hésiter, qu'ils sont passés entre les mains des juifs. Vous vous figurez donc aisément l'irritation, l'hostilité qui règne dans la démocratie sociale allemande contre les capitalistes.

» Les dernières élections ont été une preuve si sensible de l'accroissement de cette démocratie, qu'elles ont répandu un effroi général comme l'aurait fait l'apparition d'une invasion ennemie à l'intérieur. Cette preuve vient d'être corroborée par les rassemblements, les émeutes à Berlin sur la place Alexandre, qui ont troublé la célébration du 80^e anniversaire de la naissance de l'empereur, et dont nous indiquerons la cause tout à l'heure.

» Il est une loi d'accroissement, de progression dans la démocratie sociale, supérieure à toutes les lois que peut inventer M. de Bismark, et confectionner le docile Parlement allemand, c'est celle du défaut de travail qui amène le dénuement, la misère des ouvriers et en fait des socialistes. Le régime judaïco-libéral et le militarisme ont appauvri l'Allemagne plus peut-être que les autres pays, en sorte que la crise y est plus désas-

treuse physiquement et moralement à cause de la presse démocratique.

» Est-il au pouvoir du tout-puissant ministre de changer cet état de choses ? Jusqu'à un certain point. Il sait bien qu'en 1866, en 1870-71, il a produit par la guerre un temps d'arrêt et même de recul dans la démocratie sociale. Ce moyen, le seul efficace d'ailleurs à prolonger l'existence de l'empire, M. de Bismark l'emploiera certainement. Et il n'est pas difficile de comprendre à qui il fera la guerre en présence des forces et des approvisionnements qu'on rassemble à la frontière de France. L'expulsion des optants de l'Alsace-Lorraine ne ressemble-t-elle pas au renvoi des étrangers suspects, mesure préalable qui d'ordinaire précède les hostilités ? A l'intérieur, il y a bien d'autres signes non équivoques de préparatifs de guerre, comme la confection des wagons pour le transport des blessés ; puis on voit des officiers réservistes fiancés qui suspendent leur mariage, parce qu'ils s'attendent à être bientôt rappelés sous les drapeaux, etc.

« Mais encore, pour faire la guerre », dit-on, « il faut avoir un motif, et la France n'en donne point ; aussi nos relations avec Berlin sont pacifiques, en quelque sorte amicales. » Voilà l'illusion, les pavots de la diplomatie qui bercent et endorment le public dans les plus doux rêves. On fait belle mine, force démonstrations aux représentants de la République, alors qu'elle devient de plus en plus radicale, qu'elle gracie les communards, jusqu'à ce qu'elle les amnistie en masse ; République qui, par ces beaux faits et gestes, donne les plus flatteuses espérances, les plus grands encouragements aux socialistes allemands.

» Car voici la cause des émeutes de Berlin. Le *Worwaerst*, l'organe central de la démocratie sociale, a publié, en tête de son numéro du 18, des strophes fort bien versifiées pour célébrer l'anniversaire de la Commune. Il débute ainsi : « En 1874, peuple de Paris, tu as été, comme jadis pas un peuple sur la terre, grand et fort ! mais, si glorieusement que tu aies combattu, si lamentablement qu'aient été tes souffrances, ils t'ont égorgé, ces fils de Cain, en 1871. » Citons encore une strophe plus significative : « En 1877, un sauveur vous est resté. Parmi les vieux beaucoup ne sont plus ; mais regardez la forte armée des jeunes. De l'Est à l'Ouest, du Nord au Midi, s'avancent les cohortes des travailleurs qui ont écrit sur leurs drapeaux : Liberté et pain en 1877 ! »

» La police s'est empressée de saisir tous les exemplaires de la feuille qu'elle a pu encore trouver dans les bureaux d'expédition ; puis des poursuites seront intentées. Mais l'effet était déjà produit dans le peuple. Le 19, de grands rassemblements eurent lieu sur la place Alexandre. Le 20, il s'y forma des rassemblements plus nombreux et plus tumultueux qui dégénèrent en émeute, et il fallut un grand déploiement de forces pour les dissiper, ce à quoi on ne parvint que fort avant dans la nuit ou le matin du 21, la veille de l'anniversaire.

» N'y a-t-il pas une excessive crédulité, pour ne rien dire de plus, à se figurer que les compliments de M. de Bismark ou du

prince de Hohenne lohe témoignent des dispositions bienveillantes envers la République démocratique française, qui est à la veille de devenir sociale ? Le motif bien fondé du cabinet de Berlin de déclarer la guerre à la France pour mettre fin à la démocratie révolutionnaire, connu sans doute déjà de la Russie, qui ne peut que l'approuver, ne sera annoncé que dans la déclaration même et le jour où les armées s'ébranleront.

» Attendra-t-on jusque-là pour aviser au salut de la France ? C'est une autre question. »

Etranger.

ITALIE.

Rome, 29 mars, soir.

La Société catholique, qui s'est constituée pour revendiquer en faveur du peuple romain le droit exclusif d'élire le Pape, a tenu hier soir une très-importante séance.

Elle a pris la grave décision suivante : En cas de mort de Pie IX, plutôt que de laisser la victoire aux ultramontains, la Société provoquera un schisme dans l'Eglise en élisant un Pape au nom du peuple romain.

Le Vatican a refusé au gouvernement italien les locaux que celui-ci avait mis à sa disposition pour les pèlerins qui viendront à Rome à l'occasion du prochain jubilé.

QUESTION D'ORIENT.

On écrit de Berlin :

« La Russie penche décidément maintenant du côté de la Prusse. On pense que le général Ignatieff, lors de son passage à Berlin, avait déjà arrêté avec le chancelier des conventions touchant une prochaine campagne contre la Turquie, pour le cas où il ne réussirait pas à Londres.

» Malgré tout ce qui se dit et s'écrit sur les projets de paix, on croit dans les cercles bien renseignés qu'on passerait le Pruth probablement dans trois semaines. »

Constantinople, 29 mars, soir.

Le chargé d'affaires d'Autriche baron de Hebert a eu ce matin une longue audience du sultan.

Abd-ul-Hamid se serait déclaré prêt à licencier toutes ses troupes irrégulières immédiatement après la signature de la paix avec le Monténégro.

Cette déclaration aurait été télégraphiée immédiatement au comte Andrassy.

Les nouvelles de Diarbekir reçues aujourd'hui au séraskierat sont des plus alarmantes. La plus grande agitation règne dans le vilayet du Khurdistan. Les habitants se refusent catégoriquement à fournir aucun contingent aux levées militaires qui viennent d'être ordonnées.

Ahmed-Terfik-Pacha, gouverneur du Khurdistan, n'a pas encore osé proclamer la nouvelle constitution et demande des renforts immédiats.

l'avait recueillie, est veuve et pauvre, et, quoiqu'elle l'aimât beaucoup, elle a consenti à nous la céder, dans l'intérêt de la petite.

— Elle a une aimable figure, dit le médecin en caressant la tête blonde de l'enfant. Mais elle a pleuré : qu'a-t-elle donc ?

— Un peu de chagrin de se séparer de sa tante, dit M^{me} Loghouët ; elle s'attachait à elle en criant : M^{me} M^{me} ! marraine ! et ne voulait pas la quitter. Je n'en suis pas fâchée ; cela prouve qu'elle a bon cœur ; mais elle se consolera vite : les enfants n'ont guère de mémoire.

— Marraine ! gémit la petite fille, qui se remit à pleurer.

M^{me} Loghouët l'enleva dans ses bras et l'embrassa.

— Viens voir la belle poupée, ma chérie, et les belles images, et les beaux bonbons.

Elle allait sortir, emportant l'enfant, lorsqu'elle s'arrêta :

— A propos, docteur, avez-vous vu cette pauvre fille, la fille de l'ouvrière qui est morte l'autre jour ? Que pensez-vous de son état ?

— J'ai écrit une ordonnance, Madame ; mais ce n'est pas une maladie qu'on puisse guérir en un jour. Pourtant je ne pense pas qu'elle soit incurable ; je ne dis pas qu'elle arrivera à marcher comme vous et moi, mais on peut certainement améliorer sa position. Si elle appartenait à une

famille riche, elle guérirait à peu près sûrement ; mais avec de simples soins d'hygiène, peu coûteux, on lui fera déjà beaucoup de bien. Seulement ce sera long.

— Commentons toujours, docteur ; nous l'avons peut-être pour des semaines ou même des mois, car nous ne voulons pas l'abandonner, et on aura un peu de peine à retrouver son père. Il a changé de ville plusieurs fois depuis qu'il a quitté sa femme, et on ne sait plus où il est.

— Bien, bien ; soignez-la, Madame, ce ne sera pas un bienfait mal placé. Je l'ai fait causer : c'est une âme, cette enfant-là. Je reviendrai dans quelques jours. Bonjour, mes chers amis ; bonjour, petite : comment t'appelles-tu ?

— Nous l'appellerons Jeanne, répondit M^{me} Loghouët.

— Non, pas Jeanne ! Marguerite ! interrompit la petite fille. Oh ! marraine ! je veux aller chez marraine !

M^{me} Loghouët l'emporta tout en pleurs.

Marguerite, — car elle refusa obstinément de répondre au nom de Jeanne, — se laissa distraire un instant par les bonbons et les joujoux ; mais le soir, quand M^{me} Loghouët la déshabilla pour la coucher dans le petit lit rose et blanc, elle éclata en sanglots, demandant sa marraine, et ne s'endormit qu'à force de pleurer.

Le lendemain, à son réveil, nouvelle explosion

de désespoir.

On essaya, après avoir épuisé les caresses et les amusements, de la gronder un peu ; elle se tût, effrayée, mais elle ne toucha pas aux joujoux qui l'entouraient, et resta immobile et morne. M^{me} Loghouët était désolée.

Cela dura plusieurs jours. Marguerite ne riait pas, ne jouait pas ; elle ne se familiarisait pas avec les gens de la maison, elle ne pouvait se décider à appeler M^{me} Loghouët « grand'mère » ; elle ne mangeait presque pas, et les couleurs roses de ses joues s'effaçaient peu à peu.

Nanette la trouvait bien ingrate, et elle s'en exprimait hautement devant Catherine, qu'elle avait mise au courant de la situation. Nanette était une de ces fidèles domestiques qui croient témoigner leur attachement à leurs maîtres en racontant leurs affaires à qui veut les entendre.

Au bout d'une semaine, M^{me} Loghouët n'avait rien gagné.

Une voisine que la tante de Marguerite avait envoyée savoir des nouvelles de l'enfant (car on lui avait interdit d'y venir elle-même) raconta à M^{me} Loghouët que la pauvre marraine était triste, à la mort, qu'elle ne mangeait plus, et qu'elle disait toute la journée : « Si ce n'était pour le bien de l'enfant, je ne pourrais pas me retenir d'aller la reprendre. »

On ne lui laissa voir Marguerite qu'à travers une

en lieu du mal sont en d'Orléans
Nous articles jours mes heu matin il belles je nous d' fêtes, de
La ca désorme nous fa Espéron bien sel Marck, l'ite ; au forment-rienne ramène montré qui ont gers, de courages Un im pagne. I pour l'un pension du temp chaud, l courage ment rel été de re l'opéra à remplé impres Lar. Nos cl tait un place de avons u de l'heu M. Aimé licité de Mais le tamb canise, u aux pers en local C'est d' de rendr dise. qu' pas, et M soustrair son temp M. le fois ! vo pour un pas en pl Lundi avec sa Rose Mic beaux s rôle de un vraf tise n'q ques. Pa sonnage Charly, côté de leurs cr Le tal à se garo sera fort On an ment de de pour et expéd bon. Le mal sera l'opérati reils acti cide volé Le J qu'un fa nièrem dié à An ordres d l'animal Anger gers, q chargé Les mail liers qu vant un Dans c

en lieu à Orléans hier 29 mars, à 8 heures du matin, et s'est élevé à 4^m 97. Les eaux sont en décroissance, et ce matin l'échelle d'Orléans ne marque plus que 4^m 68. »

Nous commençons l'un de nos derniers articles par ces mots : « Le temps reste toujours pluvieux. » Aujourd'hui nous sommes heureux de constater que depuis hier matin il n'est pas tombé de pluie ; les deux belles journées de printemps que nous venons d'avoir sont de bon augure pour les fêtes de Pâques.

THEATRE DE SAUMUR.

La campagne d'opéra est terminée, et désormais, pour un spectacle lyrique, il nous faudra attendre l'automne prochain. Espérons qu'à cette époque nous serons bien servi. M. Chavannes, et avant lui M. Marck, nous ont habitués à des troupes d'élite ; aussi tous les amateurs de théâtre ne forment-ils qu'un vœu : que M. Chavannes revienne, l'année prochaine, et qu'avec lui il ramène les artistes sympathiques qui se sont montrés aussi habiles que consciencieux et qui ont reçu sur notre scène, comme à Angers, de continuel applaudissements et encouragements.

Un incident a marqué la fin de cette campagne. L'*Etoile du Nord* avait été annoncée pour lundi dernier ; hélas ! le directeur et ses pensionnaires complaignent sans les caprices du temps. Par ces alternatives de froid et de chaud, par cette humidité persistante, notre courageux Badiali a été pris d'un enrouement rebelle à tout traitement, et force lui a été de renoncer au rôle le plus important de l'opéra de Meyerbeer. Il a donc fallu songer à remplacer l'*Etoile du Nord* ; notre habile impresario a eu la bonne pensée de choisir Lara.

Nos compliments à M. Chavannes ! C'était une nouveauté pour Saumur ; à la place de l'œuvre d'un maître allemand, nous avons applaudi celle d'un maître français, de l'heureux auteur des *Dragons de Villars*, M. Aimé Maillart. On s'est généralement félicité de cette substitution.

Mais, à ce propos, comment se fait-il que le tambour de ville ait annoncé à son de caisse, *ubi et ubi*, que l'argent serait rendu aux personnes qui avaient pris des places en location ? Voilà du luxe, du superflu. C'est d'usage, de droit, de toute justice, de rendre au public le prix de la marchandise qu'on lui promet et qu'on ne lui sert pas, et M. Chavannes n'est pas homme à se soustraire à ces obligations : ce n'est pas de son tempérament.

M. le tambour, modérez-vous une autre fois ! vous n'eussiez pas mis plus de zèle pour un serpent boa qui eût refusé son repas en présence du public.

Lundi prochain, M. Chavannes reviendra avec sa troupe de comédie et nous donnera *Rose Michel*, drame en 5 actes, un des plus beaux succès du théâtre de l'ambigu. Le rôle de *Rose Michel* fut pour M^{me} Fargueil un vrai triomphe : jamais cette grande artiste n'avait atteint de telles hauteurs tragiques. Par la façon dont il a composé le personnage antipathique de Pierre Michel, M. Charly, un artiste qui a joué à Saumur à côté de Samson, a trouvé une de ses meilleures créations.

Le talent des artistes d'Angers nous est un sûr garant que le drame de M. Ernest Blum sera fort bien interprété sur notre scène.

On annonce qu'un fermier du département de Maine-et-Loire serait sous le coup de poursuites judiciaires pour avoir fait tuer et expédié à Paris un bœuf atteint du charbon. Le boucher qui a tué et dépecé l'animal serait mort, dit-on, deux jours après l'opération. On ne saurait trop flétrir de pareils actes, qui ont toute la gravité de l'homicide volontaire.

Le *Journal de Maine-et-Loire* rapporte qu'un fait du même genre s'est produit dernièrement à Saint-Sylvain, d'où l'on a expédié à Angers une vache malade. Grâce aux ordres donnés par M. le vétérinaire Jeannin, l'animal a pu être arrêté à temps.

Angers. — On écrit de Denée, près Angers, que vendredi, 23 mars, un bateau chargé de pierres a sombré dans la Loire. Le malheur est dû à l'imprudence des boteurs qui avaient trop chargé leur bateau, suivant un usage aussi général que peu raisonné. Dans ces conditions, un coup de vent brus-

que qui frappe le bateau le fait couler sur place. C'est ce qui est arrivé dans cette circonstance. Des trois frères Chenet qui montaient l'embarcation, un seul a pu se sauver en saisissant une planche et se maintenant sur l'eau, jusqu'au moment où il a été recueilli par deux pêcheurs de Béhuard, MM. Huchet, accourus à son secours.

Tours. — Un grave accident est arrivé il y a quelques jours près de la station de Vernon. Le nommé Demné, employé au chemin de fer, a été tué par le train direct n° 23 allant de Paris à Bordeaux.

Prophéties de Nick. — Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois d'avril :

Les éléments astronomiques changeant peu en avril, et la direction des forces sidérales, restant presque la même, ce mois présentera à peu près les mêmes caractères sur la France et sur les pays voisins, mais moins accusés.

Devançant les avis qui seront télégraphiés plus tard d'Amérique par les météorologistes du *New-York Herald*, nous affirmons que les bourrasques qui se produiront pendant le mois d'avril aborderont l'Europe occidentale au début des périodes critiques indiquées plus loin, à un ou deux jours près, début qui coïncide avec les nœuds de la lune (passage de cet astre à l'équateur), puis avec les lunestices (changements de déclinaison de notre satellite), ainsi qu'avec des groupes de points astronomiques : phases, conjonctions de planètes, etc. Ces bourrasques engendreront des perturbations : coups de vent, pluie, giboulées, neige ou orages épars, qui se feront sentir plus ou moins et successivement sur la France et sur les pays voisins, selon la direction suivie par les bourrasques et durant les périodes suivantes : 1^o du 3 au 7, lunestice austral (P. Q.) ; 2^o du 11 au 16, nœud ascendant (N. L.) ; 3^o du 17 au 22, lunestice boréal (P. Q.) ; 4^o du 23 au 27, nœud descendant, périégée (P. L.) ; 5^o du 29 au 6 mai, lunestice austral (P. Q.).

Les perturbations se produiront principalement pendant les périodes précédées de guillemets et particulièrement sur la zone septentrionale et la zone centrale. Gros temps probables durant ces périodes, d'abord sur l'Irlande, puis successivement et par zones concentriques sur le canal Saint-Georges, la Manche, la mer du Nord, ou bien sur la Gallicie, l'Océan et le golfe de Gascogne, puis sur la Méditerranée. Crues d'eau après ces périodes. Orages épars probables vers le 3, 6, 10, 13, 15, 24. Abaissement de température, nuits fraîches (1^{re} et 3^e dizaines), neige. Gelées très-probables, notamment dans le voisinage des lunestices et après les nœuds, surtout du 3 au 9. Mêmes conditions astronomiques que pendant la 1^{re} quinzaine de mars et qu'en avril et mai 1876. Avis au viticulteurs ! Ceux-ci feront bien de se tenir sur leurs gardes. Quelques éclaircies entre et durant les périodes critiques, 1^{re} et 3^e dizaines principalement, notamment sur la zone méridionale. En somme, le mois d'avril sera encore assez accidenté, particulièrement sur la zone septentrionale et la zone centrale.

CONSEILS ET RECETTES.

Le *Semur de l'Oise* signale un préservatif contre la rouille ; nous le recommandons à nos lecteurs : La graisse et l'huile ordinaire que l'on emploie habituellement pour préserver les métaux de l'enivahissement de la rouille ne remplissent pas complètement le but que l'on désire obtenir ; les huiles siccatives deviennent gommeuses ou résineuses et celles qui ne sèchent pas ne tardent pas à rancir. Par suite de leur exposition à l'action de l'atmosphère, il se trouve des acides qui attaquent le fer. Il est préférable de se servir du pétrole pour la préservation des armes à feu.

Le pétrole est aussi grand ennemi de l'eau que toutes les huiles grasses ; c'est pourquoi, lorsqu'on recouvre un canon de fusil avec une pellicule de pétrole, l'eau est séparée du métal par toute l'épaisseur de la pellicule, et, par suite, elle n'exerce aucune action désorganisatrice sur la surface ainsi protégée ; les gouttes d'eau qui restent sur la couche mince de pétrole s'évaporent, mais celle-ci demeure à l'état de vernis protecteur.

Le tirage de la Loterie de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu le mardi 3 avril, au siège de la Société.

Les personnes qui voudraient bien offrir des lots sont priées de les déposer chez le concierge de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

Faits divers.

Une double tentative de meurtre a été commise dimanche dernier, vers sept heures et demie du soir, à l'Estaque, dans le département des Bouches-du-Rhône.

Un pêcheur nommé Gustave Christian habitait aux Crottes, où il vivait depuis quatre mois, séparé de sa femme, qui habite, elle, le quartier de l'Estaque, chez son frère.

Dimanche, Christian est venu voir son enfant comme à l'ordinaire, puis il se rendit chez son beau-frère où se trouvaient réunis au rez-de-chaussée la femme Christian, ses enfants et son beau-frère. Le pêcheur ouvrit d'un coup de poing la fenêtre du rez-de-chaussée et tira un premier coup de revolver sur son beau-frère. La balle atteignit celui-ci entre le cou et l'épaule droite.

Malgré cette blessure, le frère de la femme Christian s'élança sur le meurtrier pour le désarmer.

Le pêcheur tira alors un second coup de revolver ; cette fois, la balle ne fit que labourer la chair de l'avant-bras droit. La victime saisit une tringle de fer, et en porta un coup sur la tête de l'agresseur, mais sans lui faire de blessure grave.

Christian s'acharna sur sa victime, lâcha un troisième coup de revolver, dont la balle érafla seulement le bras droit. La femme Christian s'enfuit alors avec ses enfants et courut se réfugier chez sa sœur. Son mari la poursuivit, le revolver au poing, et tira un quatrième coup de revolver au moment où elle prenait l'escalier pour se réfugier au premier étage. La balle ne l'atteignit pas.

L'assassin a été immédiatement arrêté.

On rencontre souvent des gens qui, à peine mariés, regrettent bien vite l'acte qu'ils ont commis ; on en trouve d'autres, au contraire, qui ont la bosse du mariage ; mais, à coup sûr, on en voit peu comme le sieur Moreaux, qui vient de mourir à Douai à l'âge de soixante-seize ans.

Nous copions textuellement les quelques lignes qui lui sont consacrées dans le bulletin de décès publié par la mairie :

« Furcy-Joseph Moreaux, 76 ans, journalier, veuf en premières noces de Adrienne Dubois, en deuxième noces de Isaïe Réal, en troisième noces de Virginie Derocourt ! en quatrième noces de Eugénie Valin ! époux en cinquièmes noces de Rosalie Destrez !!! — Hospice Général. »

Origine de la banque dans l'antiquité. — Dans les 2,500 tablettes qu'a achetées à Babylone, pour le *British Museum*, le célèbre explorateur des ruines assyriennes, M. George Smith, on a retrouvé l'histoire de l'origine de la banque dans l'antiquité. Ces tablettes, qui ont été déchiffrées et arrangées par le docteur Birch et M. Boscawen, sont relatives à une maison de banque qui faisait le commerce sous la raison sociale « Egibi et fils » ; elle florissait à Babylone, entre la première année du règne de Nebuchodnezar, 600 ans avant Jésus-Christ, et la fin du règne de Darius, fils d'Hystaspis, 485 ans avant notre ère. Il s'agit sur ces tablettes de prêts d'argent sur nantissement d'objets mobiliers à un certain taux d'intérêt, de prêts hypothéqués sur des terres ou des maisons pour des périodes déterminées, avec des détails très-complets et des mesures de terres. Il y est aussi question de ventes d'immeubles (dans l'une, le plan des terres vendues est annexé) et de ventes d'esclaves.

Il paraît que, dans les premières années du règne de Nebuchodnezar, Egibi se retira des affaires et que Sula, fils de Ziruchin, et par conséquent son petit-fils, devint le directeur ou le chef de la maison. Il continua d'occuper cette situation jusqu'à la 23^e année du règne de Nebuchodnezar. Dans la 15^e année du règne de ce monarque, son fils Nabu-Akhi-Idin entra dans la société avec son père. A la mort de Sula, Nabu-Akhi-Idin devint chef de la société et garda cette position jusqu'à la 42^e année du règne de Nabonidus.

Dans la 8^e année de ce règne, Nabu-Akhi-Idin prit pour associé son fils Itti-Marduk-Baladhu, qui garda cette position

jusqu'à la mort de son père, auquel il succéda. Itti-Marduk-Baladhu resta le chef de la société jusqu'à la fin du règne de Nabonidus et pendant les règnes de Cyrus et de Cambyse.

Marduk-Nazir-Abu, fils d'Itti-Marduk-Baladhu, paraît à la seconde année du règne de Darius en qualité de directeur de la société et continue jusqu'à la fin du règne de ce monarque.

Cette découverte fait remonter l'histoire de la banque, dit le *Times*, beaucoup au-delà de l'époque à laquelle on supposait qu'elle avait commencé. Quelques-unes des tablettes représentent des chèques, des reçus et autres documents provenant de cette antique maison de commerce.

Un partageur converti :

Un mauvais plaisant rencontre, un jour du mois d'avril, un campagnard qui se rendait à Beaune pour affaires.

— Que fais-tu ici ? lui dit-il ; on va partager les terres des riches, il faut aller te faire inscrire chez le maire pour en avoir ta part. Notre homme part au galop ; il arrive tout essoufflé chez le maire et lui dit :

— Monsieur le maire, puisqu'on va partager les biens, je veux le pré de M..., qui touche à mon jardin, inscrivez-moi le premier.

Le maire se met à feuilleter quelques papiers, puis il lui dit :

— Tu n'es pas le premier, il est venu quelqu'un avant toi qui a demandé le pré et ton jardin.

— Mon jardin ! mon jardin ! s'écria le bonhomme en fureur, je vais prendre mon fusil.

Et il se mit à garder sa propriété jour et nuit. Alors seulement il comprit qu'il y avait bien quelque inconvénient à souhaiter le bien d'autrui.

Dernières Nouvelles.

Londres, le 30 mars.

Dans les régions officielles et diplomatiques, il se confirme pleinement que le cabinet de Saint-James a accepté les nouvelles propositions de la Russie.

Quant à la question de la démobilisation russe, on affirme qu'aussitôt le protocole signé, le prince Gortschakoff adressera une circulaire aux ambassadeurs du czar pour les informer de la démobilisation des forces russes au fur et à mesure de l'accomplissement des réformes contenues dans le protocole.

Pour ce qui est de la démobilisation turque, l'Angleterre sera chargée de l'obtenir. Aussi on parle de l'envoi immédiat d'un ambassadeur anglais à Constantinople.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 30 mars 1877.

La Bourse est bien indécise, au moment même où elle devrait prendre une décision. Les vendeurs n'ont pas, à ce qu'il paraît, offert un champ d'opérations suffisant, et bien que l'argent reste à bon marché, on ne fait pas monter si le comptant ne monte pas et si les vendeurs n'offrent pas le point d'appui qu'on a trouvé lors des liquidations précédentes. Le 3 0/0 a débuté à 73.80 et a rétrogradé à 73.30 ; le 5 0/0, parti du cours de 108.75, est monté à 108.82 1/2 pour finir à 108.35. Le 5 0/0 italien reste à 74.15, après 74.05. On n'a pas eu de cours des Consolidés, la Bourse de Londres étant fermée. En Angleterre, pour les fêtes de Pâques, les maisons de commerce et les maisons de banque, les industriels n'hésitent pas à prendre un repos qui va du jeudi avant Pâques jusqu'au mardi suivant. Chez nous, on n'a pas même le vendredi-saint. Le 3 0/0 turc oscille aux environs de 15.15. L'Extérieure espagnole vaut 11 15/16, le Péruvien 18 1/8 et les Egyptiens 6 0/0 199 à 200. Le bilan de la Banque, publié hier, donnait les résultats suivants comparés à la semaine précédente : Augmentation de l'encaisse 4,419,000, de la circulation 17,258,000, du portefeuille 7,430,000, compte courant du Trésor 30,263,000. Diminution complet-courant particulier 35,250,000. On cote les Lombards 172.30 et les Autrichiens 470. L'Est algérien a été l'objet de demandes très-sévères à 515. (Correspondance universelle.)

Les nombreux lecteurs des *Bons Romans* apprendront avec plaisir qu'à partir du 1^{er} avril, cette belle publication populaire, qui compte déjà dix-sept années d'existence, paraîtra deux fois par semaine : les lundis et vendredis. Chaque numéro, dont le prix n'est que de cinq centimes, contient trois romans de nos auteurs les plus célèbres et deux gravures exécutées par les premiers artistes. (On trouve les *Bons Romans* chez tous les libraires et marchands de journaux.)

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de la semaine dernière :

M^r Caverot, archevêque de Lyon, nommé cardinal ; M. Mercier, premier président de la Cour de cassation ; M. Dupuy de Lôme, sénateur inamovible ; Constantinople : Retour des rétifs de l'armée de Serbie ; New-York : une Après-midi au Parc-Central ; L'Entrée des Dardanelles, le château d'Europe et le château d'Asie ; « Ils allaient dodelinant de la teste », tableau de M. Adrien Moreau ; Mille Milles sur le Nil (huit gravures) ; Les jardins d'Eden, à Calcutta. — Rébus, problème d'échecs.

Après avoir étudié les travaux littéraires de l'antiquité, M. D. Nisard, l'éminent auteur des Quatre grands historiens latins, a voulu nous donner le

spectacle à la fois si brillant et si fortifiant de la Renaissance. Les deux volumes qu'il vient de publier chez Calmann Lévy sous le titre de Renaissance et Réforme, seront lus avec un vif intérêt et resteront non-seulement comme des modèles de bon style, mais encore comme un tableau des plus vivants et des plus fidèles de cette grande époque qui vit naître Erasme, Thomas Morus et Mélanchthon.

EN VENTE

A la librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur :

Grand et magnifique Tableau intitulé :

La Généalogie d'Henri de Bourbon,

DUC DE BORDEAUX, COMTE DE CHAMBORD,

Par M. T. de la Porte.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes par des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 5 mars 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 30 — —	4 — 30 — —	9 — 30 — —	4 — 30 — —
1 — 30 — — soir.	9 — 30 — —	11 — 44 — —	9 — 30 — —
7 — 40 — —	11 — 44 — —	11 — 44 — —	11 — 44 — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin.	9 h. 57 m. matin.	3 — 10 — —	9 h. 57 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 10 — —	7 — 10 — —	3 — 10 — —
12 — 30 — —	7 — 10 — —	11 — 39 — —	7 — 10 — —
6 — 15 — —	11 — 39 — —	11 — 48 — —	11 — 39 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

MINES ET VERRERIES DE BLANZY

CHARBONS, BOUTEILLES

GROS ET DÉTAIL

Dépôt central à Tours, place Saint-Clément. — A. VIGNON, directeur.

Entrepôt à Saumur, quai Saint-Nicolas
P. JEUNETTE, représentant.

Livraisons par bateaux dans tous les ports, par wagons dans toutes les gares, expéditions de Saumur par cadres et harrases. Bouteilles à cachet et formes particulières pour liquoristes, distillateurs, etc.

Suivant acte sous signatures privées, fait double, à Saint-Lambert-des-Lèves, le dix mars mil huit cent soixante-dix-sept, portant la mention suivante :

« Enregistré à Saumur, le trente mars mil huit cent soixante-dix-sept, folio 187, verso, case 2. Reçu cent vingt francs pour société ; huit cent trente-huit francs quarante centimes pour cession de matériel ; soixante-onze francs vingt centimes pour cession de marchandises et deux cent cinquante-sept francs quarante centimes pour décimes. » Signé : TETREL. »

M. JEAN FUZELLIER, constructeur-mécanicien, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant sur la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, d'une part ; Et M. LOUIS BARTALOT, ancien élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers, négociant, demeurant à Mont-de-Marsan (Landes), d'autre part ;

Ont formé entre eux une société en nom collectif, pour la construction des machines à vapeur et agricoles, et la fabrication des fers à cheval par la compression mécanique.

La durée de la société a été fixée à six ans six mois quinze jours, qui commenceront le premier avril mil huit cent soixante-dix-sept et expirent le quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.

Son siège social est sur la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, route de Rouen, près Saumur.

La raison sociale est FUZELLIER et BARTALOT. La signature sociale est la même.

Le fonds social est de cent douze mille deux cent quatre-vingt-cinq francs, apporté par M. Fuzellier, en matériel et marchandises. — Sur cette somme, M. Bartalot paiera à M. Fuzellier celle de cinquante-six mille cent quarante-deux francs cinquante centimes, formant son apport, dans les délais fixés en l'acte. L'apport de M. Fuzellier sera livré le premier avril mil huit cent soixante-dix-sept.

De plus, les deux associés apportent, en outre, chacun une somme de trois mille francs comme fonds de roulement, qui sera versée le premier avril mil huit cent soixante-dix-sept.

Pour extrait : FUZELLIER. BARTALOT.

MAISON A LOUER

Rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie, Pour la Saint-Jean 1877. S'adresser à M. GUILLEMÉ, marchand papetier, rue Saint-Jean, 9.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

ADJUDICATION

A Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

En la salle de la Mairie,

Le dimanche 15 avril 1877, à midi.

Par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située au bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la route départementale n° 14, composée d'une cour, d'un corps de bâtiment servant aujourd'hui de presbytère et de mairie, dépendances, caves, trois jardins et un pavillon.

Cette propriété joint au nord la route départementale n° 14, à l'ouest et au sud M. Bouvet, et à l'est M. Poitou.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (182)

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

A VENDRE

UNE TERRE

De 220 hectares

Située près Vihiers,

D'un revenu de 3 fr. 50 p. 0/0, net d'impôts.

Pour traiter, s'adresser : soit à M^e TAHET, notaire à Vihiers, soit à M. CRUPIN, expert à Beaupreau.

A VENDRE

UN JARDIN FRUITIER AVEC PAVILLON

Situé au Pont-Fouchard, ancienne route de Saint-Florent, entre les jardins Morancé et Duval.

S'adresser à M. LAMARE, maître sellier à l'École de cavalerie. (64)

A VENDRE

MAISON

Située à Beaulieu, commune de Saumur.

Cette maison comprend quatre pièces à feu, greniers, cave avec pressoir, cour et jardin.

S'adresser à M. TESSIER, cantonnier-chef de la ville de Saumur, place Dupetit-Thouars. (88)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A Saumur, rue d'Orléans, n° 31, ex-33.

S'adresser audit notaire. (96)

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON DE MAÎTRE

Au bourg de Gennes-lès-Rosiers,

Dans une situation magnifique, avec remises, écurie, cour, vastes dépendances, jardins, sources d'eaux vives, cascades.

Cette maison est à proximité de la gare des Rosiers et peut convenir pour une maison de plaisance.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e COURTOIS, notaire. (172)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 5 avril 1877, à midi, à la salle des ventes, rue de la Comédie, n° 13, à Saumur, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères du mobilier de M. Lamare, ancien maître sellier à l'École de cavalerie.

Il sera vendu :

Table de salon, canapé, fauteuils et chaises garnis, armoire, commodes à dessus de marbre, glaces, plusieurs belles pendules, lampes, secrétaire, bureaux, tables et chaises de salle à manger, fauteuils Voltaire, tables de toilette, tables de nuit, matelas, machine à coudre, cuisinière, belle batterie de cuisine en cuivre et quantité d'autres bons objets.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0. (183)

A VENDRE

BOUTEILLES VIDES

Champenoises renforcées,

20 francs le cent.

S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

Commune de Meigné.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Meigné prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Meigné, le dimanche 8 avril 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un presbytère.

Les devis s'élèvent à la somme de 9,244 fr. 45 c., y compris les matériaux de l'ancien presbytère abandonnés à l'entrepreneur.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Meigné, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

UNE TRÈS-BELLE MAISON

AVEC JARDIN.

Située rue de Poitiers, n° 35.

S'adresser : soit à M^e LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n° 4 ; soit à M^e PITON, commissaire-priseur.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1878.

UNE MAISON

Située rue de Fenet, n° 58.

Cette maison, avec four et magasins pour boulangerie, peut être appropriée à toute espèce d'industrie. S'adresser à M. Frédéric LEHOUX, place du Chardonnet. (153)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Palais

Justice, 5.

S'adresser à M. NANCRES, Limoges, 66.

M^{lle} D. THOMAS

A l'honneur d'informer les habitants de Saumur que, contrairement aux bruits qui circulent, elle continue son commerce de Modes, rue Jean, n° 34, et se tient à la disposition de toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Commune de Bligny

Près Saumur.

Le Maire de la commune de Bligny demande un garde-champêtre.

ED. BERNAU

19, rue St-Georges, Paris

Achat et vente de valeurs cotées, non cotées. Encaissement, paiement de coupons français et étrangers. Spécialité de coupons espagnols.

AVANCES.

Renseignements gratuits.

CAPITAUX A L'ÉPICRIE

Sur simple signature, à 5 0/0

Réponse franco et timbre.

Comptoir normand, 44, quai de la Ville, à Trouville-sur-Mer.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

48, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 48, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.